



1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

| Usages homologués | Cultures couvertes | Dose maximum | Nombre maximum d'applications | Stade d'application/ période d'application | Délai avant récolte ou délai avant mise en pâture |
|---|--|--------------|----------------------------------|---|---|
| Blé*Désherbage | Blé tendre, blé dur, épeautre, triticale | 0,02 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH13 - BBCH29 Application après la reprise de végétation | F (BBCH29 max) |
| | | 0,03 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH30 - BBCH39 | F (BBCH39 max) |
| Orge*Désherbage | Orge | 0,02 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH13 - BBCH29 Application après la reprise de végétation | F (BBCH29 max) |
| | | 0,03 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH30 - BBCH39 | F (BBCH39 max) |
| Seigle*Désherbage | Seigle | 0,02 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH13 - BBCH29 Application après la reprise de végétation | F (BBCH29 max) |
| | | 0,03 kg/ha | 1/an par culture et par parcelle | BBCH30 - BBCH39 | F (BBCH39 max) |
| Prairies*Désherbage | Prairies installées | 0,02 kg/ha | 1/an | BBCH20 | 21 jours |
| Jachères et cultures intermédiaires*Traitement des parties aériennes* Limit. Pousse. Fructif. | Jachère spontanée Jachère semée | 0,02 kg/ha | 1/an | BBCH13 - BBCH39 Uniquement pour des applications après la reprise de végétation | 120 jours |

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS préconise l'utilisation de ce produit uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus le catalogue des usages en vigueur.

2 MODE D'ACTION

ACCURATE® est un herbicide systémique sélectif à pénétration foliaire et racinaire de la famille des sulfonylurées. Herbicide de post levée à large spectre efficace sur dicotylédones annuelles et vivaces des céréales, il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthétase (ALS) (groupe HRAC B).

3 CONDITIONS D'APPLICATIONS

NUFARM SAS préconise l'usage de la spécialité **ACCURATE®** sur les cultures utilisées en jachère suivantes : vesces (commune, de Cerdagne, velue), trèfles (blanc, de Perse, hybride, incarnat, souterrain, violet, d'Alexandrie), phacélie, navette fourragère, moutarde blanche.

NUFARM SAS déconseille l'usage de la spécialité **ACCURATE®** sur les cultures suivantes utilisées en tant que jachère : bromes sitchensis et cathartique, cresson alénois, dactyle, fétuques (rouge, ovine, élevée, des près), fléole des prés, gesse commune, lupins blanc et cornicule, medicago mellilot, minette, moha, pâturin commun, radis fourager, ray grass (italien, hybride, anglais) sainfoin, serradelle.

4 PRECAUTIONS D'EMPLOI

Prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérive lors de l'application de la préparation. Certaines cultures limitrophes (en particulier les cultures de betteraves, pois, tournesol, colza, carottes, laitues, moutarde, tomates et d'autres cultures de dicotylédones) peuvent s'avérer sensibles à la préparation. Il est recommandé d'espacer de 7 jours un traitement de **ACCURATE®** d'une application d'engrais liquide.

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordure de clôture, situé le long des points d'eau. **ACCURATE®** doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. **ACCURATE®** doit être utilisé en suivant les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette.

5 MELANGES EXTEMPORANES

Concernant le metsulfuron-méthyl, respecter un délai d'application du produit de 60 jours pour implanter un colza et de 120 jours pour les autres cultures sauf pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquelles l'utilisation du metsulfuron-méthyl est autorisée, et dans ce cas, la nouvelle culture ne doit pas être traitée avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl. Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

AMM : 2080125

Composition : 200 g/kg (20% p/p) de metsulfuron-méthyl

Formulation : Granulés dispersibles dans l'eau

6 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 200 à 400 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **ACCURATE®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **ACCURATE®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **ACCURATE®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi-rempli d'eau, l'agitation étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation. La préparation doit être appliquée de façon homogène en évitant les recouvrements.

7 CULTURES SUIVANTES ET DE REMPLACEMENT

Pour l'usage désherbage:

Cultures suivantes: à l'automne : céréales, colza, couverts de jachères, féveroles d'hiver, graminées fourragères, pois d'hiver. Au printemps : betteraves, endives, pois protéagineux, tournesol, soja, pomme de terre, maïs, lin, haricot, sorgho. Toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois suivant le traitement avec **ACCURATE®**.

Cultures de remplacement: sans délai pour toute culture sur laquelle le metsulfuron-méthyle est autorisé. En respectant un délai de 120 jours sans labour pour le maïs et 120 jours avec labour pour le pois, le sorgho et le tournesol.

Pour l'usage limitation de la pousse et de fructification:

Cultures suivantes: respecter un délai de 120 jours avec labour excepté pour les cultures où le metsulfon-méthyle est autorisé.

8 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température supérieure à 0°C.

10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE: | | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|--|--|--|-------------------------|--|---------------------------|
| | MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | NETTOYAGE | |
| | | À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS | | | |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) | Réutilisables | À usage unique* | À usage unique | Réutilisables | |
| EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant* | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1 | | | | | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | | | | | |

* En cas d'intervention à l'extérieur, dans ce cas les gants ne doivent être portés et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine



9 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque.

Les reliquats de produit (fond de cuve) seront dilués, puis épandus sur les parcelles précédemment traitées ou détruits par un système de gestion des effluents approprié. Eviter de vider et rincer le matériel à proximité des arbres ou autres plantes destinées à l'ornement ou au titre de leur conservation. Eviter en particulier les zones explorées par les racines; Eviter de contaminer toute source d'eau (mare, fossés, cours d'eau).

La sécurité d'un pulvérisateur propre en 3 étapes de rinçage:

1^{ère} étape:

- La totalité de l'appareil doit être rincé à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve.
- Ce rinçage peut se faire à la parcelle ou sur une aire sécurisée.
- Vidange du pulvérisateur.

2^{ème} étape:

- Rincer immédiatement 2 fois à l'eau claire la cuve, le tuyau et la rampe à l'aide d'une quantité d'eau au moins égale à 10% de la capacité de la cuve.
- Ajouter lors du premier rinçage un nettoyant spécial sulfonurylés
- Eliminer tous les dépôts visibles
- Vidanger le pulvérisateur

3^{ème} étape:

- Démonter et nettoyer à l'eau claire les buses et les filtres.

En cas de mélange avec une ou plusieurs spécialités pour lesquelles un process de rinçage est indiqué, se référer à l'étiquettes la plus contraignante des spécialités mélangées. Le processus de rinçage des équipements de pulvérisation de ce produit est uniquement applicable à son usage seul ou en mélange avec des spécialités pour lesquelles une procédure de rinçage adaptée est requise.

10 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

11 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

12 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

13 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



ATTENTION

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Délai de réentrée: 24 heures

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argiles supérieure ou égale à 45%; pour les usages céréales d'hiver, prairie et jachère.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1: ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

EUH401: respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et animale.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Janvier 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.